



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية

Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

Nouakchott, le _____ في نواكشوط

N° _____ رقم

PROCES VERBAL
N° 64/CNCMP/2021
DU 17/09

Le vendredi 17 septembre 2021 à 10 h 10 min Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP

Etaient absents:

- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Ahmed Ould Abe, représentant contrôle financier

COMMISSION DES MARCHÉS D'INVESTISSEMENTS DE LA SOMELEC

1°/- Examen du PPM 2021 réactualisé de la SOMELEC, Réf: lettre N°0068 du 16/09/2021/ CMI/SOMELEC.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SOMELEC approuvant ledit PPM réactualisé pour l'année 2021.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION TECHNIQUE ET DE LA RÉFORME

2°/- Examen du projet de marché relatif à l'acquisition dde 15 000 table-bancs (lot 3). Réf.lettre n°0995/CPMP/MENRSE reçue le 16 septembre 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier fournir l'acte d'engagement.

3°/- **Examen** du projet de marché relatif à l'acquisition dde 15 000 table-bancs (lot 2). **Réf.lettre n°0995/CPMP/MENRSE reçue le 16 septembre 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier fournir l'acte d'engagement.

4°/- **Examen** du projet de marché relatif à l'acquisition dde 15 000 table-bancs (lot 1). **Réf.lettre n°0995/CPMP/MENRSE reçue le 16 septembre 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier fournir l'acte d'engagement.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU COMMISSARIAT À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

5°/- **Examen du PPM 2021 actualisé du CSA, Réf: lettre N°0068 du 16/09/2021/ CPMP/CSA.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la decision de la CPMP/CSA approuvant ledit PPM réactualisé pour l'année 2021.

6°/- **Examen** du DAO relatif à la fourniture, installation et mise en service de 257 congélateurs solaires et 115 moulins à grain en 2 lots distincts. **Réf.: lettre n°00666/CPMP/CSA reçue le 14 Septembre 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit DAO sous réserve de prendre en compte les observations ci-après et de de lui fournir une copie paraphée et cachetée du DAO avant son lancement:

Au niveau de l'AAO :

- *Dans le point 8, Préciser la période*
- *Harmoniser le point 8 et dans l'IC 5.1 : préciser les documents attestant l'expérience, notamment l'attestation de bonne exécution ou le procès verbal de réception en plus exiger la page de garde et la page de signature du marché.*
- *Dans le point 17 préciser qu' un soumissionnaire peut avoir un ou deux lots s'il a les qualifications requises.*

Au niveau du RPAO :

- *Renseigner l'IC 15.1*

Au niveau de la section VI :

- *Écrire la CCAG 1.11 au lieu de CCAG 1.1m pour l'harmoniser avec son renvoi*

Au niveau de la section VII :

- *Ajouter le formulaire de l'acte d'engagement*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

7°/- **Examen** de la demande d'annulation du processus de l'appel d'offres relatif aux travaux de construction de la route Keur macein-N'Diogo en deux lots. **Réf. : lettre n°0227/CPMP/MET reçue le 13 Septembre 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET portant sur l'annulation de la procédure dudit dossier.

Re8°/- **Examen** du DAO relatif à la fourniture de 2757 tonnes de Bitume au profit de l'ETER. **Réf.: lettre n°0326/CMD/MET reçue le 14 Septembre 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant et autorisant le lancement dudit DAO sous réserve de renseigner l'IC14.3a et de lui faire parvenir une copie du DAO paraphé et cacheté avant son lancement.

PV N° : 64 du 17 septembre 2021



Page :